



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **BCAE8 – Taille des arbres et des haies agricoles - reconnaissance de la force majeure suite aux intempéries intervenues durant l'hiver 2023- 2024**

Caen, le 18 mars 2024

La multiplication des épisodes pluvieux a empêché l'accès aux parcelles et n'a pas permis de procéder à l'entretien des haies et des arbres aux périodes habituelles.

Ainsi dans le cadre de la BCAE8, pour les exploitants agricoles qui n'auraient pas la possibilité de reporter ces travaux d'entretien à l'automne 2024, le début de la période d'interdiction de la taille des arbres et des haies pendant la période de nidification des oiseaux est reporté du 16 mars au **16 avril 2024**. La date de fin de cette interdiction reste fixée au 15 août 2024 pour l'ensemble du département du Calvados.

Il est demandé aux exploitants de procéder à cet entretien courant dès que possible pour prendre en compte au mieux l'avifaune présente à proximité.

Les périodes d'interdiction de la taille des arbres présentes dans certains engagements MAEC sont aussi reportées au 16 avril 2024.